

M. Tucker:

D. On nous a dit que le coût d'exploitation des banques aux Etats-Unis était à peu près le même qu'au Canada, et si le gouvernement veille à ce que les banques ne réalisent pas de bénéfices indus, comme cela peut se faire par l'entremise de la Banque du Canada, en faisant une plus forte émission de monnaie et en abaissant les taux d'intérêt, il faut admettre qu'il est possible en vertu du système actuel, d'accorder un taux d'intérêt peu élevé tout autant que s'il s'agissait de la propriété de l'Etat. Pour toutes fins pratiques, vous admettez cela, monsieur Bickerton?—R. Je ne sais pas où vous voulez en venir.

D. Le système bancaire s'efforce de réaliser des bénéfices sur un placement de moins de \$500,000,000. Actuellement, son actif est beaucoup plus fort, et le faible montant additionnel requis pour réaliser un bénéfice raisonnable, comme le font les autres industries, le faible montant additionnel requis pour réaliser ce bénéfice additionnel influerait peu sur le coût de l'extension du crédit? Vous admettez cela?—R. Oui. Cela semble raisonnable.

D. Il y a aussi la possibilité que le système d'entreprise privée s'efforcerait beaucoup plus d'obtenir du succès que s'il s'agissait d'une entreprise de l'Etat? De fait, on pourrait ne pas exiger davantage pour le crédit, et en réalisant des économies, chose qui pourrait ne pas être faite par une entreprise de l'Etat, on pourrait réaliser l'équivalent des bénéfices? C'est du domaine des choses possibles?—R. C'est-à-dire en supposant qu'il ne soit pas possible d'obtenir un aussi bon service de l'administration publique que de l'administration privée. Je ne le sais pas. Je donne du moins au gouvernement un peu de mérite pour l'excellent travail qu'il a accompli au cours des quatre dernières années.

M. McGEER: On semble en avoir très bonne opinion dans Québec. On s'y est emparé des usines d'énergie électrique comme en Ontario. Puis il y a le National-Canadien et le service postal.

Le TÉMOIN: En bien des cas l'administration a fait du bon travail, et si vous vous en tenez à votre assertion, monsieur Tucker, vous me ferez croire que vous avez perdu une bonne partie de votre confiance dans l'efficacité du Gouvernement.

M. Tucker:

D. Je vous demande de comparer le *Manitoba Telephone System*, qui est dirigé de Winnipeg, avec notre réseau téléphonique en Saskatchewan, qui est administré par les cultivateurs eux-mêmes, groupés en petites compagnies. Je prétends que les frais d'exploitation du réseau de téléphone d'une province sont presque la moitié de ce qu'ils sont dans l'autre. En d'autres termes, les cultivateurs eux-mêmes quand ils ont la haute main sur leurs propres affaires peu considérables peuvent surveiller les dépenses avec plus de soin qu'il ne serait possible de le faire d'un point central; comme Winnipeg au Manitoba.—R. C'est l'idée de la propriété semi-publique.

D. Mais si vous donnez un motif à quelqu'un de bien gérer ses propres affaires, il y mettra plus d'énergie et plus de réflexion que s'il n'avait rien à perdre, qu'il accomplisse un excellent travail ou un moins bon.—R. Non, je ne concède pas cela du tout.

D. Vous n'êtes pas de cet avis?

M. McGEER: Où les taux du téléphone sont-ils moins élevés, en Saskatchewan ou au Manitoba?

M. TUCKER: En Saskatchewan; la Saskatchewan, en vertu de ses compagnies locales qui exercent une surveillance régionale, bénéficie de taux bien moins élevés que le Manitoba.

Le TÉMOIN: Je crois que cela est vrai en principe. Une fois les obligations payées, il est possible d'exploiter la ligne à peu de frais.